

VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS



ORDRE DU JOUR

Séance du Conseil général du jeudi 27 septembre 2001

à 19h30

à l'Hôtel-de-Ville

1. Nomination d'un-e deuxième secrétaire au Bureau du Conseil général en remplacement de M. Patrick Erard, démissionnaire
2. Rapport du Conseil Communal du 12 septembre 2001 à l'appui de l'approbation du règlement organique du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SIS) et d'une demande de crédit d'étude de Fr. 625'000.-- pour la construction à La Chaux-de-Fonds d'un nouveau bâtiment destiné aux services de la police cantonale, aux juges d'instruction et au SIS des Montagnes neuchâteloises
3. Rapport du Conseil communal du 12 septembre 2001 à l'appui d'une demande de deux crédits totalisant Fr. 453'000.-- pour la rénovation et l'entretien des installations de production au Centre horticole et le remplacement de deux serres au Cimetière et centre funéraire
4. Rapport d'information du Conseil communal du 5 septembre 2001 sur les perspectives en matière de politique de communication de la ville
5. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 27 juin 2000 relative aux structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse
6. Motion de M. Claude-Eric Hippenmeyer et consorts déposée le 30 août 2000 relative à la future implantation de la HEP BEJUNE dans notre ville
7. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 30 août 2000 concernant l'aménagement d'espaces verts en ville
8. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant l'adaptation de l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail
9. Motion de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 28 septembre 2000 concernant le renforcement de l'agglomération des Montagnes neuchâteloises dans le cadre des accords bilatéraux
10. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 28 septembre 2000 demandant la création d'un giratoire au carrefour Liberté- Mélézes-Arpenteurs

11. Projet d'arrêté de M. Gérard Bosshart et consorts déposé le 28 septembre 2000 relatif à la rotation annuelle de la présidence du Conseil communal
12. Motion de Mme Eva Fernandez Aeberhard et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative au soutien à apporter à l'organisation d'activités culturelles et sportives
13. Motion de M. Pierre Bauer et consorts déposée le 31 octobre 2000 relative à une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville par les élèves, apprentis et étudiants
14. Motion des groupes POP-US et Eco déposée le 18 décembre 2000 concernant la politique des sports
15. Motion de M. Gérard Bosshart et consorts déposée le 18 décembre 2000 relative à la vente progressive du parc immobilier communal
16. Résolution de M. Patrick Herrmann et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à la privatisation de l'énergie
17. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à la vente progressive totale ou partielle des immeubles locatifs communaux
18. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 29 janvier 2001 concernant la révision des tâches de l'administration
19. Motion de M. Nicolas Rohrbach et consorts déposée le 29 janvier 2001 invitant le Conseil communal à examiner la possibilité de demander le prix réel pour les prestations qui ne relèvent pas d'un service public
20. Motion de Mme Dominique Stocco et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à l'application de la "nouvelle gestion publique"
21. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 29 janvier 2001 relative à la mise à disposition gratuite de salles pour les clubs sportifs
22. Motion de M. Philippe Laeng et consorts déposée le 29 janvier 2001 intitulée "La Chaux-de-Fonds, ville touristique?"
23. Motion interpartis déposée le 28 mars 2001 demandant une couverture de la Place du Marché
24. Motion de Mme Sylvia Morel et consorts déposée le 28 mai 2001 concernant le fonctionnement de la commission des comptes
25. Interpellation de M. Frédéric Hainard et consorts déposée le 29 août 2001 relative à la vente de couteaux "suisses" par Tourisme neuchâtelois
26. Interpellation de M. Cédric Schweingruber et consorts déposée le 29 août 2001 concernant la diminution des prestations de la Poste en ville
27. Interpellation de Mme Françoise Ducommun et consorts déposée le 29 août 2001 relative à l'assainissement de GANSA
28. Interpellation de M. Laurent Kurth et consorts déposée le 29 août 2001 relative à la politique en matière de personnel à l'Hôpital

MOTION

Des structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse: une prestation servant également le développement économique et démographique

Avec l'évolution de l'organisation sociale, tous les adultes d'une même famille aspirent souvent à conserver un lien avec le marché du travail pendant la période d'éducation des enfants.

Du point de vue de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse, La Chaux-de-Fonds s'est longtemps singularisée par l'importance et la qualité de son offre. Or, cette offre doit être adaptée aux nouveaux besoins et en particulier aux besoins :

- d'ouverture le matin avant les périodes d'horaire scolaire,
- d'ouverture à l'heure du repas de midi,
- d'ouverture prolongée le soir.

Les résultats des réflexions d'un groupe de travail constitué sur ce sujet au niveau cantonal étant attendus de longue date, l'évaluation de l'offre de La Chaux-de-Fonds dans ce domaine doit désormais être réalisée sans plus attendre. Le développement de telles structures répondrait en effet non seulement à des attentes de nature sociale, mais contribuerait au développement économique et démographique de la Ville en favorisant l'activité des femmes et en favorisant l'établissement de familles dans notre commune.

Il contribuerait également à inverser la tendance relevée par les récentes études de l'Université sur le développement régional, à savoir le développement des agglomérations comme centres d'activités et leur affaiblissement démographique au profit des autres régions du canton.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est prié :

- de dresser rapidement un inventaire de l'offre de structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse dans la commune,
- de déterminer les besoins actuels et futurs dans ce domaine, et
- de proposer une politique et des objectifs de développement de telles prestations à court et moyen termes.

Signée: Laurent KURTH, Pierre-Alain BOREL, Claude-Eric HIPPENMEYER, Katia BABEY, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Serge VUILLEUMIER, Pascal GUILLET, Fabienne MONTANDON, Pierre BAUER, Alain TISSOT, Alex FISCHLI

27.6.2000

MOTION

La partie neuchâteloise de la future HEP BEJUNE (désignée désormais sous le titre Institut pédagogique neuchâtelois) élira domicile à La Chaux-de-Fonds, sur le site de Beauregard. Le transfert des institutions concernées (Ecole normale, Séminaire pédagogique, Centre de perfectionnement du corps enseignant et Office de documentation pédagogique) s'échelonnera de l'été 2000 à 2003.

Le Conseil communal est invité à prendre toute mesure utile pour que la Ville profite pleinement de cette implantation, en favorisant l'accueil des étudiants et des enseignants. Il s'agirait, par exemple, d'étudier les moyens d'offrir:

- une centralisation des offres de logement pour les étudiants
- l'amélioration de la desserte du site par les TC
- des mesures incitatives pour encourager les enseignants à s'installer à terme dans les Montagnes neuchâteloises
- une information (dans le site même) large et continue sur la vie de la cité et plus particulièrement sur sa vie culturelle.

Signée: Claude-Eric HIPPENMEYER, Pierre-Alain BOREL, Pierre BAUER, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET, Alex FISCHLI, Fabienne MONTANDON, Laurent KURTH

30.8.2000

MOTION

« *Reverdier la ville. Et si nous plantions 1000 arbres en ville ?* ». Poser cette question, c'est lancer une réflexion prospective sur la place et l'importance des espaces verts et fleuris dans notre ville.

Certes, le nouveau règlement d'aménagement prévoit la protection des arbres et l'aménagement des abords des constructions nouvelles par des plantations. De plus, l'implantation d'arbres est belle et suffisante dans de nombreux endroits de la ville et il ne s'agit pas de planter des arbres n'importe où, surtout lorsque la forêt est très proche !

Il n'en demeure pas moins que les questions suivantes se posent :

- Le développement harmonieux de la ville et de ses nouveaux quartiers n'exige-t-il pas, parallèlement à un plan de circulation efficace, une réflexion sur l'aménagement d'espaces de verdure et d'agrément essentiels pour renforcer l'attractivité de notre ville ?
- Ne serait-il pas utile de réfléchir au genre d'espaces verts et d'arbres que l'on veut avoir en Ville (par exemple: plantations à même le sol ou dans des bacs (qui seront déplacés en hiver), augmentation ou non des arbres fruitiers selon la belle expérience de la place de la Carmagnole, etc.) ?

Le Conseil communal est donc prié de procéder à une étude sur les questions précitées et de présenter des propositions concernant d'une part le développement et le renouvellement des plantations d'arbres et, d'autre part, l'aménagement d'espaces verts et fleuris en ville, tout particulièrement en relation avec les nouveaux quartiers.

Signée: Pierre BAUER, Claude-Eric HIPPENMEYER, Pierre-Alain BOREL, Alex FISCHLI, Françoise DUCOMMUN, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET, Fabienne MONTANDON, Laurent KURTH

30.8.2000

MOTION

Adapter l'offre de transports en commun aux nouvelles modalités d'organisation du travail

Le 1er août 2000, les nouvelles dispositions de la loi sur le travail sont entrées en vigueur. Cette nouvelle législation introduit d'importantes modifications dans les possibilités d'organisation du travail au sein des entreprises. Un recours accru au travail en équipe, au travail du soir ou de nuit, doit en particulier être attendu de ce fait, qu'il soit souhaitable ou non.

De ces modifications découleront de nouveaux besoins en matière de transports. En particulier, les dessertes des zones industrielles par les transports en commun devront être adaptées si l'on entend éviter que les modifications de la législation sur le travail ne conduisent à un accroissement du recours aux moyens de transport individuels.

En collaboration avec son homologue de la Ville du Locle, le Conseil communal est dès lors prié de procéder à un examen des conséquences de la nouvelle loi sur le travail sur les attentes en matière de transports et de préparer avec les compagnies concernées une adaptation de l'offre de transports en commun.

Signée: Laurent KURTH, Katia BABEY, Fabienne MONTANDON, Pascal GUILLET, Serge VUILLEUMIER, Pierre BAUER, Irène CORNALI ENGEL, Ariane Pizzolon

28.9.2000

Amendement à la motion ci-dessus

Le Conseil communal est prié de procéder à une modification en 2001 de l'enquête statistique auprès des entreprises de la Ville en incluant les types d'horaires des personnes travaillant dans lesdites entreprises.

Signée: Philippe Laeng

13.11.2000

MOTION

Accords bilatéraux - une chance de renforcer l'agglomération des Montagnes neuchâteloises

Au mois de mai 2000, le peuple suisse a accepté les accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le courant de l'année 2001. L'une des principales conséquences de ces accords sera la facilitation des échanges entre les pays de l'Union européenne et la Suisse.

Dans les Montagnes neuchâteloises, cette ouverture présente de nombreux défis, mais surtout la chance, pour les deux villes de l'agglomération, de renforcer leur rôle de centre au cœur de l'Arc jurassien et de se défaire progressivement de leur image de région périphérique.

Relever ces défis et saisir cette chance impliquent toutefois que la région, sa population, ses infrastructures et ses institutions soient préparées à cette échéance.

Le Conseil communal est dès lors prié de dresser un inventaire des conséquences prévisibles de l'entrée en vigueur des accords bilatéraux pour la région et d'établir une planification des mesures à prendre pour y répondre. Le Conseil communal est invité à réaliser cette préparation de façon concertée avec la Ville du Locle et l'Etat.

Signée: Laurent KURTH, Katia BABEY, Fabienne MONTANDON, Pascal GUILLET, Serge VUILLEUMIER, Pierre BAUER, Irène CORNALI ENGEL, Ariane Pizzolon

28.9.2000

MOTION

De nombreux carrefours en ville ont été aménagés ces dernières années afin d'en augmenter la sécurité et d'en faciliter l'utilisation pour les automobilistes, les cyclistes et les piétons.

Malgré cela, un carrefour reste particulièrement dangereux pour ces trois catégories d'usagers, tout particulièrement en raison de son importante fréquentation et de la vitesse des véhicules. Il s'agit du carrefour du Boulevard de la Liberté de la rue des Mélèzes et de la rue des Arpenteurs, plus concrètement de l'important carrefour situé à hauteur du mini-golf.

Ce carrefour est en effet à la fois trop vaste et trop petit. Trop vaste car les véhicules ne savent pas où se positionner, trop petit car lors des pointes de trafic, le centre du carrefour est encombré, ce qui empêche les véhicules de quitter le Boulevard de la Liberté. Pour les cyclistes, la situation dans ce carrefour est parfois inextricable et très souvent dangereuse.

Compte tenu des problèmes constatés, la transformation de ce carrefour est indispensable. Sa surface permettrait sans autre la construction d'un giratoire, qui semble être une solution avant fait ses preuves à de nombreux endroits similaires en ville.

Le Conseil communal est dès lors prié d'étudier la transformation de ce carrefour et plus particulièrement la construction d'un giratoire.

Signée: Gérard BOSSHART, Pierrette UMMEL, Jacques ROSSELET, Valérie SCHWEINGRUBER Daniel RYTER, Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH

28.9.2000

PROJET D'ARRETE

En vue de moderniser et dynamiser le fonctionnement du Conseil communal par l'introduction d'une rotation annuelle à sa présidence, le Conseil général arrête:

Article premier.- L'article 77 du Règlement général est modifié comme suit:

A l'exception de la présidence qui est annuelle, les membres du bureau sortant sont immédiatement rééligibles.

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Signée: Gérard BOSSHART, Pierrette UMMEL, Jacques ROSSELET, Valérie SCHWEINGRUBER Daniel RYTER, Manuela SURDEZ, Pierre-André ROHRBACH

28.9.2000

MOTION

Aide et soutien à l'organisation d'activités culturelles et sportives par les associations et/ou les citoyens

Une ville où il fait bon vivre, slogan mis à part, c'est aussi une ville où il se passe souvent quelque chose, une ville où il y a du choix en matière de loisirs, de culture et de sport. Bien souvent, lorsque nous regardons l'agenda proposé dans la presse, nous constatons une floraison d'activités proposées par les diverses associations culturelles ou sportives de la ville. Certaines sont presque une tradition, d'autres, par leur nouveauté, démontrent un dynamisme et un engagement citoyen digne d'être soutenu.

Or on le sait, les organisateurs de nouvelles activités sont parfois freinés dans leur élan, voir même découragés jusqu'à l'abandon du projet par leur méconnaissance des structures administratives de la ville.

Afin d'éviter cet obstacle et rendre plus aisé la mise sur pied de telles manifestations, nous proposons que le Conseil communal édite une brochure qui présente la liste des personnes et des administrations concernées par l'organisation de telles activités. Cette brochure donnerait les coordonnées ainsi que les compétences de chaque personne par rapport à ces questions.

Cette brochure pourrait être largement disponible par exemple à la chancellerie, auprès du délégué culturel, de l'Office des Sports, à l'office du tourisme et sur le futur site Internet de la ville.

Parallèlement à la réalisation de la brochure, il serait indispensable de préparer les personnes citées à leur nouvelle tâche de conseil auprès des citoyens/nes et des associations.

Signée: Eva FERNANDEZ AEBERHARD, Jean-Pierre VEYA, Amaël JOHN, Francis PORTNER, Henri VON KAENEL

31.10.2000

MOTION

Elèves, apprentis et étudiants: pour une meilleure connaissance des institutions culturelles de la ville

La Chaux-de-Fonds a toujours voulu, pour rester attractive et vivante, promouvoir une vie culturelle riche et dynamique. Grâce au soutien de la Ville notamment, il existe une offre culturelle importante dans de nombreux domaines (musées, théâtres, musique, conférences, etc.).

Malheureusement, trop peu de Chaux-de-Fonniers connaissent les principales institutions culturelles soutenues par la Ville. Les efforts financiers de celle-ci et le travail considérable effectué par ces institutions appellent donc un renforcement des liens entre la population et les principaux acteurs culturels.

Un des moyens les plus efficaces de développer ces liens est de faire mieux connaître les acteurs et lieux culturels aux élèves, apprentis et étudiants. Cela se justifie d'autant plus que l'ouverture à la culture fait partie des objectifs de l'école. Ainsi, les écoles ont un rôle important à jouer pour permettre à chaque élève d'avoir -au moins une fois- visité chacun de nos musées ou assisté à un spectacle, un concert ou une conférence dans les principaux lieux culturels soutenus par la Ville.

Un tel projet exige la mise en place d'une véritable politique de collaboration entre les écoles et les principales institutions culturelles.

Cette politique suppose notamment :

une information complète et régulière fournie par les institutions culturelles aux écoles,

- a) une mobilisation des directions d'écoles et du corps enseignant en vue de valoriser lesdites institutions culturelles et de les faire découvrir régulièrement à leurs classes,
- b) des arrangements -en particulier financiers- entre la Ville, les écoles et les institutions culturelles pour faciliter l'accès des classes à ces dernières et assurer la collaboration nécessaire.

Le Conseil communal est donc prié d'étudier les voies et moyens de mettre rapidement sur pied une telle politique.

Signée: Pierre BAUER, Ariane PIZZOLON, Françoise DUCOMMUN, Alex FISCHLI, Serge VUILLEUMIER, Alain TISSOT, Irène CORNALI-ENGEL, Pascal GUILLET

31.10.2000

MOTION

Le Conseil communal est chargé de réfléchir sur la problématique d'une politique des sports en ville de La Chaux-de-Fonds. Cette politique serait basée sur un bon équilibre entre le sport de masse et le sport de haut niveau. Elle pourrait se faire sur des critères bien définis, elle viserait des objectifs précis et réalistes. Une concertation avec le secteur privé s'investissant dans le sponsoring pourrait s'établir et être fructueuse. Il s'agirait de mettre en place une politique des sports à tous les niveaux: enfants, adolescents, adultes, personnes âgées.

Signée: Francis PORTNER, Francis STAHLI, Amaël JOHN, Théo BREGNARD,
Patrick ERARD, Philippe LAGGER, Gabrielle WURGLER

18.12.2000

MOTION

Notre Commune présente un endettement important (Fr. 332'672'228.- au 31.12.1999), ce qui provoque une charge annuelle d'intérêts de plus en plus lourde (comptes 1999 : Fr. 18'787'689.--), qui pénalise d'entrée chacun de nos budgets.

Les investissements dans des installations et des équipements d'intérêt public restent pourtant indispensables, ce qui a pour effet d'accroître d'année en année notre dette, car il faut chaque fois recourir à l'emprunt, l'autofinancement n'étant pas possible.

Par conséquent, si l'on veut pouvoir continuer à investir, il faut absolument réduire notre endettement.

La Commune est propriétaire d'un vaste patrimoine immobilier (735 appartements) qui n'est pas affecté à des tâches d'intérêt public. Ce patrimoine représente une fortune importante dont le rendement reste faible en regard des dépenses de rénovation qu'il nécessite.

Le Conseil Communal est dès lors invité à étudier et à présenter un rapport au Conseil Général concernant la vente progressive des immeubles locatifs communaux afin d'en affecter le produit à la réduction de la dette.

Signée: Gérard BOSSHART, Anne-Marie GIRARDIN, Jacques ROSSELET,
Manuela SURDEZ, Charles BUHLMANN, Daniel RYTER, Patrick
HALDIMANN, Valérie SCHWEINGRUBER, Pierrette UMMEL, Pierre-
André ROHRBACH

18.12.2000

RESOLUTION

Privatisation de l'énergie

Monsieur Couchepin, Conseiller fédéral, au nom de la maintenant sacro-sainte compatibilité européenne, nous a déclaré qu'il voulait privatiser en douceur l'énergie, mais nous ne sommes pas obligés de le croire !

De quelle douceur parle-t-il ? La très néo-libérale directive européenne demande une privatisation d'un tiers du secteur ... M. Couchepin 50 %. La très néo-libérale directive européenne spécifie que si dans 5 ans ces mesures sont jugées mauvaises, la Communauté européenne pourra revenir en arrière, mais rien de tel ne figure dans la loi Couchepin. A se demander quel bénéfice il tirera de similaire politique ?

Quoi qu'il en soit, là où les privatisations de l'énergie ont eu lieu, les conséquences ont été catastrophiques. La Californie, exemple que tout le monde connaît, en est la preuve. Les compagnies privatisées de l'énergie ont simplement coupé la pompe afin de faire monter les prix du kilowattheure. Même les plus grandes entreprises ont demandé à l'Etat américain de renationaliser l'énergie après les millions de dollars qu'elles ont perdus en quelques jours.

De nombreux producteurs d'énergie dans notre pays sont contre cette politique qui favorise l'énergie nucléaire, car moins chère. Exit d'une politique d'économie d'énergie, finis les projets pourtant bien avancés d'une énergie propre et renouvelable. Il va sans dire que pour les consommateurs et les régions périphériques comme la nôtre, les conséquences seront désastreuses.

Beaucoup de voix, beaucoup de services de l'électricité et même quelques villes, à l'instar du législatif unanime de Lausanne, soutiennent le referendum contre la privatisation de l'énergie. Nous demandons que notre ville se fasse entendre fort sur ce dossier vital et rejoigne Lausanne dans sa courageuse décision. L'énergie ne doit pas être considérée comme une marchandise. On peut se passer d'une voiture mais on ne peut plus se passer d'énergie, il en va de la vie. Mais voilà que se pointe déjà le problème de la privatisation de l'eau...

Signée: Patrick HERRMANN, Philippe LAGGER, Patrick ERARD, Francis STAHLI,
Francis PORTNER, Théo BREGNARD, Henri VON KAENEL, Gabrielle
WURGLER

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport relatif à la vente progressive totale ou partielle des immeubles locatifs communaux.

La ville possède des immeubles locatifs qui ne servent pas à fournir une prestation publique de base. Certains immeubles peuvent être vendus à des coopératives immobilières ou à la Caisse de pension du personnel communal. Le produit de la vente de ces immeubles doit permettre de diminuer l'endettement de la ville et par conséquent la charge des intérêts passifs.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport relatif à la Révision des tâches de l'Administration.

Il s'agit d'analyser dans le cadre de tous les services offerts à la population ceux qui doivent être impérativement faits par la ville et ceux qui peuvent être confiés au secteur privé.

Signée: Philippe LAENG, Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport visant à demander le prix réel pour les prestations qui ne relèvent pas d'un service public.

Il s'agit de calculer le coût effectif des services que l'Administration offre au public ou à l'Etat et de réajuster les prix afin de ne pas facturer en dessous des coûts réels.

Signée: Nicolas ROHRBACH, Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG

29.1.2001

MOTION

Vu l'endettement important de notre commune et vu l'obligation de réduire les charges de fonctionnement à brève échéance, le Conseil Communal est prié d'étudier et de présenter un rapport qui lui permette d'appliquer les principes de la « nouvelle gestion publique » .

Il s'agit d'une nouvelle approche qui vise à gérer les administrations en recourant davantage aux méthodes utilisées dans l'économie privée afin de les rendre plus efficaces.

Signée: Dominique STOCCO, Sylvia MOREL, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Plusieurs clubs sportifs de notre Ville, bénéficient de subventionnement indirects, par l'octroi gracieux de salles, terrains, patinoire, etc. y compris de la mise à disposition du personnel communal.

Nous demandons que le Conseil communal étudie la possibilité de gratuité des salles et locaux communaux dans la limite des possibilités, pour tous les autres clubs sportifs n'ayant pas un but lucratif, un minimum d'adhérents et évoluant dans une ligue cantonale ou helvétique pour la compétition.

Signée: Philippe LAENG, Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

La Chaux-de-Fonds, ville touristique?

Il nous semble que l'attrait touristique de notre ville et de la région n'est pas actuellement suffisamment exploité et qu'il serait aisément possible de favoriser ce pan de l'économie et ainsi d'améliorer les places de travail et d'étoffer l'offre et la qualité de l'hôtellerie et le secteur para-hôtelier.

Le groupe radical demande au Conseil communal d'étudier la possibilité et la mise en place de structures pour favoriser le tourisme dans notre ville.

Signée: Philippe LAENG, Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Nicolas ROHRBACH

29.1.2001

MOTION

Vers une ville plus conviviale à l'abri des rigueurs du climat: une Place du marché couverte

Notre ville souffre d'un déficit d'image, et ceci aussi bien vers l'intérieur que vers l'extérieur. Les qualités qui lui sont reconnues sont celles de son industrie, de son architecture, de sa culture, de sa nature. L'impression qu'elle véhicule est celle d'une ville peu conviviale, d'une ville dont la population sort peu, d'une ville à la merci des rigueurs du climat.

Considérant que le cœur naturel de la cité est sa Place du marché et que c'est de ce lieu que pourrait s'étendre la dynamique susceptible de la revivifier, les soussignés prient le Conseil communal de mettre à l'étude une couverture partielle ou totale de cette place, sans en dénaturer l'apparence, en jouant la transparence, la modularité, voire l'amovibilité. A cet effet, le lancement d'un concours d'architecture aurait l'avantage de lancer le débat dans la population et de faire parler de la ville ailleurs...

Nous sommes conscients qu'il s'agit là d'un projet d'envergure, mais nous sommes également certains que nous pouvons rassembler notre population autour d'une vision commune et dynamique de l'avenir. Outre de modifier la perception de la ville et de retisser sa vie sociale, ce projet aurait l'avantage vis-à-vis de l'extérieur de renforcer son pôle architectural et donc la cohérence de son image.

Signée: Patrick HERRMANN, Anne-Marie GIRARDIN, Alexandre HOULMANN, Francis STAHLI, Henri VON KAENEL, Claude-Eric HIPPENMEYER, Katia BABEY, Ariane PIZZOLON, Serge VUILLEUMIER, Irène CORNALI-ENGEL, Pierre-Alain BOIS, Pierre BAUER, Cédric SCHWEINGRUBER, Philippe LAGGER, Francis PORTNER, Gabrielle WURGLER

28.03.2001

MOTION

La commission du budget et des comptes est une commission interne du Conseil général et elle n'a pas de règlement.

Une des tâches de cette commission est de produire un rapport à l'intention du Conseil Communal selon l'art. 119 du règlement général.

Ce travail est conséquent et chacun évite de se le faire attribuer. Un tournus a été mis en place, là aussi en fonction d'habitudes et non pas d'un règlement. Pour les petits groupes politiques, le travail de rapporteur rend la participation à la commission difficile.

Etre actif à cette commission et à la sous-commission des comptes est une lourde charge pour les Conseillers généraux qui y sont désignés. Si de plus, il faut établir des rapports, l'administration communale doit venir en aide aux miliciens que nous sommes.

Dès lors, nous demandons au Conseil Communal de revoir le fonctionnement de cette commission, d'une manière générale et plus particulièrement de l'établissement des rapports. Il nous paraît utile de créer un petit règlement, bien que cela ne soit pas une obligation, afin que chacun sache à quoi se référer lorsqu'il participe à la commission du budget et des comptes.

Signée: Sylvia MOREL, Dominique STOCCO, Philippe LAENG, Nicolas ROHRBACH

28.5.2001

INTERPELLATION

Tourisme Neuchâtelois commercialise des couteaux « suisses », qui n'ont de suisse que le nom, portant le label Watch Valley .

Si pour nous la réunion de l'ensemble des prestataires touristiques de l'Arc Jurassien sous cette dénomination est une excellente initiative en terme de diffusion à grande échelle de notre savoir-faire, il n'en demeure pas moins choquant d'apprendre que cet objet est produit dans le Sud-Est asiatique.

Seul l'Office du Tourisme de Taiwan peut se féliciter de cette opération commerciale...

Le Conseil Communal était-il informé de cette action ? Dans la négative, pour quelle(s) raison(s) ? Qu'entend-il entreprendre pour qu'un tel affront aux artisans contribuables de l'Arc Jurassien et pareille tromperie à l'égard des touristes ne se reproduisent plus ?

Signée: Frédéric HAINARD, Pierre-André ROHRBACH, Patrick HALDIMANN, Gérard BOSSAHRT, Manuela SURDEZ, Anne-Marie GIRARDIN, Valérie SCHWEINGRUBER

29.8.2001

INTERPELLATION

Diminution des prestations de La Poste en ville

Depuis début juillet environ, à la veille des vacances, il semble que La Poste ait pris au niveau local des décisions réduisant notablement les prestations de la Poste en matière de courrier postal. Or, ces décisions s'ajoutent à la restructuration menée tambour battant par La Poste au niveau suisse, au grand dam du Parlement fédéral, et à la récente décision de fermer le centre de tri de Neuchâtel, prise sans même en avertir les autorités cantonales! On peut se demander si la surdité et l'aveuglement de La Poste n'auraient pas dû nous dissuader de déposer la présente interpellation, mais cette fois, les mesures ne semblent pas venir de « ces Messieurs de Berne »...

Le Conseil communal compte- il s'opposer ou réagir à :

1. La suppression pure et simple du guichet urgent de la poste principale, ouvert auparavant de 18h30 à 19h30 et prisé par les entreprises ?
2. La réduction des horaires d'ouverture de certains offices de poste qui ferment maintenant à 18h15 au lieu de 18h30 auparavant ?
3. L'avancement des dernières levées aux différentes boîtes aux lettres, celles du centre ville étant relevées à 18h00 contre 18h30 ou 19h00 auparavant, celle de certains quartiers carrément en fin d'après-midi (16h30 !)

Quelle image allons-nous donner de notre ville aux entreprises, commerces et services encore établis ? Le personnel semble lui-même dépité par ces mesures, apparemment conscient qu'elles risquent un peu plus de faire de notre région une « réserve d'indiens » car en réduisant les prestations, on enclenche le cercle vicieux qui voit la clientèle se tourner vers des solutions alternatives, désaffection qui justifiera aux yeux de La Poste ensuite la suppression desdits services! Un ou des responsables locaux auraient-ils tendance à couper la branche sur laquelle ils sont assis ?

Nous remercions le Conseil communal d'entreprendre de suite toute démarche utile.

Signée: Cédric SCHWEINGRUBER, Françoise DUCOMMUN, Pierre BAUER, Serge VUILLEUMIER, Alex FISCHLI, Katia BABEY, Alexandre HOULMANN, Fabienne MONTANDON

29.8.2001

INTERPELLATION

Le 28 mars 2001, le Conseil général acceptait, non sans réticences, le rapport que lui soumettait le Conseil communal concernant un crédit destiné à l'assainissement de la société GANSA. L'ensemble des groupes émettait des réserves mais a néanmoins voté cet assainissement en pensant qu'il allait donner un nouveau souffle à cette société. Parmi les différentes réserves émises, citons celles-ci:

l'accord d'assainir cette société à condition que l'on instaure l'obligation de consommer le gaz naturel là où les infrastructures existent.

Le Grand Conseil, par ses représentants de droite, a précisément refusé d'instaurer cette obligation dans la loi cantonale sur l'énergie votée dernièrement. C'est le premier élément qui justifie notre interpellation.

Le deuxième élément est constitué par le fait que certaines communes, même si elles sont peu nombreuses et de moindre importance, ont refusé de jouer le jeu et d'assumer leur part de cet assainissement.

Troisième élément, il apparaît que la société GANSA a obtenu un subventionnement par des sponsors, subventionnement utilisé pour financer la part des petites communes à son assainissement. Pourquoi les petites communes seulement plutôt que l'ensemble des communes au prorata de la part qu'elles ont à verser chacune?

Enfin, relevons que la nécessité de donner un nouveau souffle à GANSA nous contraint à des choix qui ne sont pas les plus avantageux pour nous, comme par exemple le remplacement de la chaufferie et de la production de vapeur à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds.

Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste demande au Conseil communal de surseoir à la signature de la convention d'actionnaires et de reprendre l'étude du dossier concernant l'assainissement de GANSA en tenant compte des nouveaux éléments mentionnés ci-dessus.

Signée: Françoise DUCOMMUN, Alexandre HOULMANN, Serge VUILLEUMIER, Cédric SCHWEINGRUBER, Alex FISCHLI, Pierre-Alain BOREL, Katia BABEY, Irène CORNALI-ENGEL, Fabienne MONTANDON, Ariane PIZZOLON

29.8.2001

INTERPELLATION

La presse s'est largement fait l'écho, cet été, des mesures prises par l'hôpital de La Chaux-de-Fonds pour tenter de contenir le nombre et la durée des absences pour cause de santé au sein de son personnel, ainsi que des réactions que ces mesures ont suscitées.

S'il relève de la responsabilité des organes directeurs d'une institution comme l'hôpital de veiller à éviter tout dérapage dans l'accumulation des absences, les mesures prises imposent néanmoins quelques observations et questions, sur lesquelles nous prions le Conseil communal de bien vouloir prendre position.

Il convient d'abord de relever que l'accumulation d'absences est souvent, dans une entreprise ou dans une institution, le révélateur de malaises et de difficultés; et le secteur de la santé connaît aujourd'hui des conditions de travail pénibles que chacun connaît. Il aurait été préférable de rechercher auprès de l'ensemble du personnel les causes des absences et des éventuels malaises existants et d'envisager avec lui les moyens d'y répondre. Dans le cas particulier, on peut donc regretter que seules les premières victimes de la situation, à savoir les personnes malades, ne soient visées par les mesures envisagées.

Par ailleurs, les raisons invoquées jusqu'ici pour justifier le recours à un mandataire privé, extérieur à l'institution et représentant une compagnie d'assurance, n'ont guère convaincu. Aux yeux des soussignés, la lutte contre un éventuel absentéisme excessif devrait passer par le renforcement du sentiment de responsabilité de chaque collaborateur dans la marche de l'institution. Les contacts pris avec les absents devraient dès lors relever du cahier des charges ordinaire du service du personnel, de façon à s'intégrer dans l'ensemble des échanges normaux entre l'institution et son personnel et à marquer l'intérêt de la direction pour le sort de ses collaborateurs.

Au demeurant, nous prions le Conseil communal de bien vouloir apporter au Conseil général des précisions concernant les questions suivantes :

- a) les représentants du personnel ont-ils été associés à la réflexion sur les mesures envisagées, en ont-ils été juste informés ou en ont-ils pris connaissance après que les décisions ont été prises ?
- b) est-il exact que les mesures en question n'ont pas été portées à l'ordre du jour des débats de la commission de l'hôpital, mais simplement été évoquées à titre d'information sous un point « divers » ?
- c) cas échéant, le Conseil communal peut-il renseigner le Conseil général sur les raisons d'une telle précipitation ?
- d) l'information communiquée par la presse et selon laquelle les collaborateurs pouvaient refuser de répondre aux questions qui leur seraient posées a-t-elle été communiquée directement et personnellement à l'ensemble des collaborateurs ?
- e) quels sont les critères applicables et quelle est la marge d'appréciation laissée aux responsables de secteurs pour décider de transmettre ou non un cas d'absence à la société SIZ ? Cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour éviter l'arbitraire dans ces décisions des responsables de secteurs ?
- f) quelles sont les garanties fournies par SIZ pour éviter toute pression excessive auprès des collaborateurs interrogés et comment la direction de l'hôpital s'assure-t-elle du respect de ces garanties ?
- g) quel est le coût de l'opération ?
- h) le Conseil communal peut-il assurer le Conseil général du fait que la solution retenue ne viole en rien le secret médical ?
- i) le Conseil communal ne craint-il pas que les mesures prises et l'image qu'elles donnent de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds n'aggravent encore les difficultés de recrutement de l'établissement ?

Pour les soussignés, la recherche de solutions au problème de l'absentéisme relève de la responsabilité des organes directeurs de l'Hôpital et n'a donc pas, en soi, à être remise en cause. La qualité du climat de travail et des relations entre l'institution et ceux qui la font vivre constitue toutefois un paramètre important qu'il convient de ne pas négliger au moment de mettre en œuvre des mesures particulières. Il en va également du respect des collaborateurs, de leur travail et de leur sphère privée.

Nous remercions donc par avance le Conseil communal des réponses qu'il apportera aux préoccupations exprimées ici.

Signée: Laurent KURTH, Cédric SCHWEINGRUBER, Michel ANDEREGG, Serge VUILLEUMIER, Pierre-Alain BOIS, Françoise DUCOMMUN, Katia BABEY, Fabienne MONANDON, Pierre BAUER, Irène CORNALI-ENGEL, Alexandre HOULMANN, Ariane PIZZOLON, Alex FISCHLI, Patrick ERARD, Philippe LAGGER

29.8.2001
